

COMMUNE DE SAINT PRIVAT CORREZE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2014

- 44 Voirie 2014,
- 45 Aménagement piétonnier rue des Tours de Merle,
- 46 Projet d'extension du réseau assainissement collectif, rue des tours de Merle,
- 47 Restauration du lavoir du Lavadou,
- 48 Election des délégués au bureau du SICRA d'Argentat,
- 49 Recrutement de personnel saisonnier 2014,
- 50 Ecoles et activités périscolaires,
- 51 Schéma départemental de coopération intercommunale : maintien du périmètre actuel,
- 52 Installation d'un caniveau grille en fonte à l'entrée du lotissement Condamine,
- 53 Panneaux de signalisation,
- 54 Demande d'acquisition de terrain, à Jarrigoux, de Mr Paul Puyraimond,
- 55 Prise en charge des frais de fonctionnement de l'office du tourisme,
- 56 Site Internet, mise à jour,
- 57 Photos camping,
- 58 Subvention 2014, à l'équipe féminine de rugby,
- 59 Inscription de chemins ruraux au PDIPR,
- 60 Ciné plus,
- 61 Terrain de Jarrigoux : demande d'autorisation de Mr Jean Jacques Senaud,
- 62 Mise à jour du tableau historique des maires,
- 63 Encart publicitaire sur le magazine de la pêche en 2015,
- 64 Redevance du domaine public communal 2014,
- 65 Recensement de la population en 2015,
- 66 Aménagement du préau de l'école,
- 67 Contrat d'avenir d'Aurélie Clavière,
- 68 Affaires diverses.

COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille quatorze, le 03 juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2014.

Présents : Messieurs SALLARD, CHAUDIERES, LAPLEAU, DUCROS, COMBE, FORETNEGRE, LASSUDRIE et Mesdames FOLCH, TROYA, MOUSSINAT, BORDES-FROIDEFOND, DELPIROUX.

Absents : Mesdames FAILLET TURON, MAGNE et Monsieur AUBREYRIE.

Procurations : Madame MAGNE à Monsieur LAPLEAU, Madame FAILLET TURON à Monsieur SALLARD et Monsieur AUBREYRIE à Madame BORDES.

Secrétaire de séance: Madame FOLCH Simone.

N° 2014 / 44 VOIRIE 2014

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que de très nombreuses voies communales sont en très mauvais état et qu'il est nécessaire de procéder rapidement à des travaux. La liste des voies à refaire a été établie par la commission municipale. Monsieur Chaudières Michel soumet au Conseil Municipal une proposition de travaux pour l'année 2014 :

-	VC du stade (renforcement 0/31.5 + Tric)	10300.00 HT
-	VC de Lavergne (fin au portail de la maison)	14100.00 HT
-	VC de Hautebrousse 1 (longueur 210+150+65ml)	14100.00 HT
-	VC de Hautebrousse 3 (antenne vers maison Chanut 70 ml)	3100.00 HT
➤	Artiges	25000.00 HT
•	SOIT :	66600.00 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤	Retient la proposition de travaux présentée par Monsieur Chaudières, à savoir :	
➤	VC du stade (renforcement 0/31.5 + Tric)	10300.00 HT
➤	VC de Lavergne (fin au portail de la maison)	14100.00 HT
➤	VC de Hautebrousse 1 (longueur 210+150+65ml)	14100.00 HT
➤	VC de Hautebrousse 3 (antenne vers maison Chanut 70 ml)	3100.00 HT
➤	Artiges	25000.00 HT
•	SOIT :	66600.00 € HT

➤ Décide de réaliser ce programme de travaux en 2014,
➤ Sollicite l'attribution d'une subvention départementale au taux de 40% plafonnée à 18581.00 €, dans le cadre de la dotation 2014/2019, soit

1 ^{ere} tranche	année 2014	6193.66 €
2 ^{ème} tranche	année 2015	6193.66 €
3 ^{ème} tranche	année 2016	6193.68 €

- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant d'avoir obtenu les arrêtés de subvention,
➤ Sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'intérieur,
➤ Vote le plan de financement suivant :

Montant des travaux	HT	66600 €
	TTC	79920 €
Subvention Département		18581 €
Subvention Ministère de l'intérieur		
Fonds propres		61339 €

- **Fixe le calendrier des travaux à l'automne 2014.**

N° 2014 / 45
AMENAGEMENT PIETONNIER RUE DES TOURS DE MERLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi pour l'aménagement du chemin piétonnier de la rue des tours de Merle. Le montant des travaux est estimé à 38500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que le montant des travaux est très important, et que l'aménagement d'autres tronçons, de même nature, aux abords de l'EHPAD seraient également très utiles :

- **décide de déposer la candidature de la commune pour la réalisation d'un PAB, qui engloberait l'aménagement de la place du Champ de foire et divers aménagements piétonniers,**
- **Charge Monsieur le Maire d'engager les démarches pour mener à bien le projet.**

N° 2014 / 46
PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
RUE DES TOURS DE MERLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le schéma d'assainissement collectif, afin de procéder à l'extension du réseau, rue des tours de Merle, en partenariat avec la commune de Saint Julien aux bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de se rapprocher de la Mairie de Saint Julien aux bois, afin d'étudier la faisabilité du projet,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager les négociations.**

N° 2014 / 47
RESTAURATION DU LAVOIR DU LAVADOU

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élaborer un projet de réhabilitation du lavoir du Lavadou, afin de redonner une nouvelle vie à ce site, patrimoine de la commune. Des travaux de maçonnerie et de réfection de la couverture sont à prévoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'établir un projet de restauration et d'embellissement du lavoir du Lavadou,**
- **Décide de se renseigner sur les possibilités de subvention auprès de la Fondation du patrimoine,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour établir un projet.**

N° 2014 / 48

ELECTION DES DELEGUES AU BUREAU DU SICRA D'ARGENTAT

Le Conseil Municipal de Saint Privat dûment convoqué le 26 mai 2014 et réuni en séance plénière,
Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L5211.10 relatif à la composition du bureau,

Vu l'article 11 des statuts du SICRA fixant la composition du bureau :

A été élu à bulletin secret pour représenter la commune de Saint Privat (15 votants - pas d'abstention) :

Délégué pour siéger au bureau : 15 voix

Monsieur Fabien DUCROS, né le 13 mars 1977 à Tulle (19)

31 rue du Puy Chabrier 19220 Saint Privat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte la proposition à l'unanimité.**

N° 2014 / 49

RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir du personnel saisonnier pour l'accueil du camping municipal et l'entretien des locaux et pour le service technique et l'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de recruter le personnel saisonnier nécessaire pour la période du 30 juin au 15 septembre 2014 :**
 - pour l'accueil du camping et l'entretien des locaux, à raison d'un équivalent temps plein soit 35 heures par semaine (à maxima),
 - pour le service technique et l'entretien des espaces verts : à raison d'un équivalent temps plein soit 35 heures par semaine (à maxima),
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder au recrutement du personnel saisonnier, dans la limite des quotas définis ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail et à prendre toutes décisions concernant l'organisation des plannings de travail du personnel recruté.**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a recueilli les candidatures suivantes :

- pour le camping : Pauline Plaze, Maureen Moulin, Aurélie Malarange et Manon Doornenbal.
- pour le service technique : Thomas Chazoule, Thibault Albaret et Tanguy Magnaudet et Pierre Belveyre.

Monsieur le Maire précise qu'il donnera la priorité aux jeunes de la commune.

N° 2014 / 50

ECOLES ET ACTIVITES PERI SCOLAIRES

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier adressé par Monsieur Christian Willhelm, inspecteur d'académie, confirmant la suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée de septembre 2014.

Monsieur le Maire fait ensuite le point sur les mesures mises en place, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires :

- 1) intervenants activité lecture : Mesdames Chambon et Lair. Une convention avec la ligue de l'enseignement de la Corrèze a été signée le 20 novembre 2013,
- 2) intervenant activité arts plastiques : Madame Magnaudet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Décide de transmettre une information aux associations et à la population afin de faire appel aux bonnes volontés pour organiser des activités sur le temps périscolaire. Un soin particulier devra être apporté sur le choix des intervenants qui devront faire preuve de savoir faire dans le domaine de l'éducation, du vivre ensemble, de l'accompagnement à la scolarité, afin d'assurer une garantie de sérieux et de qualité.**

Monsieur le Maire précise que la commune peut également recruter un jeune dans le cadre d'un emploi d'avenir. L'état prend alors en charge les trois quarts de la rémunération du jeune concerné. L'employeur doit montrer comment l'emploi d'avenir sera encadré et formé, avec quel tutorat, les compétences que le jeune pourra acquérir et les actions de formation, ainsi que les possibilités de pérennisation des activités.

Monsieur le Maire précise qu'il peut s'agir de périodes de 6 semaines avec des activités sportives ou autres, par créneaux de $\frac{3}{4}$ d'heure ou de $\frac{1}{2}$ heure.

Cette organisation devra toutefois être avalisée au niveau du conseil d'école.

N° 2014 / 51

**COMMUNAUTE DE COMMUNES -SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE : MAINTIEN DU REFUS DE LA PROPOSITION N° 7 PAR
LES ELUS ET MAINTIEN DU PERIMETRE ACTUEL**

Pour mémoire et information auprès du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle les propositions de Monsieur le Préfet, relatives au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Corrèze, en date du 26 avril 2011 et notamment la fusion de la communauté de communes du canton de Saint Privat, avec les communautés de communes du pays d'Argentat, de Mercoeur, du Doustre plateau des étangs et la commune de Saint Martin la Méanne.

Monsieur le Maire rappelle que les dix communes du canton de Saint Privat sont regroupées dans une communauté de communes. De ce fait, les élus, ont eu le souci, dès le début de la précédente mandature, de supprimer les structures syndicales existantes afin d'optimiser les moyens et éviter les dépenses inutiles.

Ce canton, situé en zone de montagne aux confins de la Corrèze et du Cantal, avec des difficultés liées notamment aux voies de communication, a une identité caractérisée par des spécificités : patrimoine architectural de qualité, agriculture à dominante élevage et établissements médico-sociaux (250 emplois). Les élus du canton, travaillent depuis de nombreuses années pour développer l'accueil dans le médico-social, conserver et mettre en valeur les bâtiments caractéristiques d'ici, favoriser les aides en direction des personnes âgées et de la jeunesse.

Le manque d'informations concernant les sujets essentiels : fiscalité, compétences transférées, représentation des élus au sein de la nouvelle communauté de communes.

Amène les élus de la communauté de communes de Saint Privat à demander la conservation du périmètre actuel.

Les élus du canton ne sont pas pour le repli sur soi, mais ils veulent approfondir la réflexion et étudier d'autres formes de collaboration avec les communautés de communes voisines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Approuve le refus de la proposition n° 7 et demande le maintien du périmètre actuel.**

N° 2014 / 52

**INSTALLATION D'UN CANIVEAU GRILLE FONTE
A L'ENTREE DU LOTISSEMENT CONDAMINE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer la grille descellée et cassée du caniveau situé à l'entrée du lotissement Condamine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de remplacer la grille et fait le choix d'un caniveau grille en fonte,**
- **Décide de solliciter des devis,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès du meilleur fournisseur,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 61523.**

**N° 2014 / 53
PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer un panneau « voie sans issue » à Jarrigoux, au niveau du hangar communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de faire l'acquisition d'un panneau « voie sans issue »,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 60633,**
- **Décide par ailleurs de faire déplacer celui situé à l'entrée du lotissement Condamine, pour une meilleure visibilité.**

**N° 2014 / 54
DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN, A JARRIGOUX DE PAUL
PUYRAIMOND**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Paul Puyraimond, désireux de faire l'acquisition d'un morceau de terrain de la parcelle cadastrée BM 160, située près du hangar de Jarrigoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Emet un accord de principe,**
- **Décide de rencontrer Monsieur Paul Puyraimond afin de déterminer l'emprise du terrain,**
- **Décide de solliciter l'avis des domaines concernant la valeur vénale du bien,**
- **Décide de mettre à la charge de Monsieur Paul Puyraimond l'ensemble des frais (géomètre, notaire, etc...),**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien les négociations.**

**N° 2014 / 55
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT
DE L'OFFICE DU TOURISME**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de transfert des charges de fonctionnement de l'office du tourisme sur la communauté de communes. La commune de Saint Privat est propriétaire du bâtiment et supporte l'intégralité des frais de fonctionnement (chauffage, électricité, téléphone, Internet, etc....).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Se prononce, à l'unanimité, en faveur du transfert des charges de fonctionnement sur la communauté de communes du canton de Saint Privat.**

**N° 2014 / 56
SITE INTERNET - MISE À JOUR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Karyn Vidal a conçu et réalisé le site Internet de la commune de Saint Privat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de contacter Madame Karyn Vidal pour la mise à jour du site et obtenir des informations sur les dispositions prévues dans le contrat établi,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien le projet.**

**N° 2014 / 57
PHOTOS CAMPING**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de HDMédios pour la réalisation de photos pour le camping municipal et les chalets. La société HDMédios a travaillé pour le compte de l'auberge de la Xaintrie et réalisé des montages de vues à 360°. Le prix d'une photo est de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'engager une réflexion concernant le projet.**

**N° 2014 / 58
SUBVENTION 2014 A L'EQUIPE FEMININE DE RUGBY**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention adressée par la toute nouvelle équipe féminine de rugby pour la saison 2014.2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 150 €.**

**N° 2014 / 59
INSCRIPTION DE CHEMINS RURAUX AU PDIPR**

Monsieur le Maire expose le projet du Comité Départemental du Tourisme Equestre qui concerne le développement de l'activité « cheval » et la création d'un réseau de sentiers adaptés.

Dans le cadre de ce projet de développement et pour assurer la pérennité des itinéraires désignés, il est proposé et porté à la connaissance du Conseil Municipal les chemins ruraux de la commune susceptibles d'être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Les chemins validés par le Conseil Municipal pour l'inscription de sentiers au PDIPR sont :

- | | |
|--|----------------|
| - CR de Chassagne à Hautebrousse | - CR de Nadiou |
| - CR de Hautebrousse du CR de Nadiou au CD 980 | - CE n° 44 |

Ils figurent dans le dossier joint qui reprend tous les circuits de randonnée sur fond cartographique en annexe de la présente délibération.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Demande l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins ruraux précités empruntés par les itinéraires équestres,**
- **S'engage :**
 - **Conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi N° 83.663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire d'application du 30 août 1988, à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins. A prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération financière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée.**
 - **A inscrire les chemins ruraux au plan local d'urbanisme ou à tous documents d'urbanisme inhérents à la commune.**
 - **A informer le Conseil Général de la Corrèze de toute modification envisagée.**
- **Autorise Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.**

**N° 2014 / 60
CINE PLUS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Désigne Monsieur Michel CHAUDIERES et Mademoiselle Sylvie DELPIROUX, en qualité de responsables pour les séances de cinéma de ciné plus Limousin.**

La prochaine séance est programmée le jeudi 26 juin 2014 à 21 heures à la salle des fêtes.

**N° 2014 / 61
TERRAIN DE JARRIGOUX
DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR JEAN JACQUES SENAUD**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Jean Jacques SENAUD qui sollicite l'autorisation d'utiliser le terrain du hangar de Jarrigoux pour son cheval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne son accord pour la mise à disposition à titre gratuit du terrain du hangar de Jarrigoux, à Monsieur Jean Jacques SENAUD.**

**N° 2014 / 62
MISE A JOUR DU TABLEAU HISTORIQUE DES MAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de l'entreprise SIGNAC à Saillans (33), concernant la mise à jour du tableau des Maires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de solliciter un devis pour la mise à jour du tableau qui est arrêté à l'année 2001.**

N° 2014 / 63
ENCART PUBLICITAIRE SUR LE MAGAZINE DE LA PECHE EN 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la fédération départementale de la pêche et la protection du milieu aquatique à Tulle, concernant l'insertion d'un encart publicitaire dans le prochain numéro du magazine pêche Corrèze au prix de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte de publier un encart publicitaire dans le magazine de la pêche Corrèze 2015 au prix de 400 €,**
- **Décide de prévoir les crédits nécessaires au règlement de la dépense à l'article 6231 du budget principal.**

N° 2014 / 64
REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Fixe le montant des sommes dues par ERDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité à la somme de 195 €, au titre de l'exercice 2014,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le titre correspondant à l'article 70323 du budget 2014.**

N° 2014 / 65
RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population est programmé du 15 janvier au 14 février 2015. Il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Désigne Monsieur Pierre Lapeau en qualité de coordonnateur, assisté de Monsieur Mathieu Lassudrie.**

Monsieur le Maire est invité à établir l'arrêté de nomination.

N° 2014 / 66
AMENAGEMENT DU PREAU DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subvention ont été adressées au Conseil Général et au Ministère de l'intérieur. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

Madame Bordes fait remarquer que la cuve à mazout de l'école se situe dans la zone choisie pour l'installation du préau et que cela comporte des risques au niveau de la sécurité. Une protection devra être mise en place.

Monsieur le Maire rassure les élus en précisant que toutes les mesures préventives seront respectées. L'entreprise Gatignol devra se charger des démarches préalables à l'obtention du permis de construire. Le coût de la dépense est estimé à 450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de se renseigner sur les normes de sécurité concernant l'implantation du préau et notamment sur la proximité des cuves de fuel,
- Approuve la proposition des Ets Gatignol pour le montage du dossier de demande de permis de construire,
- Décide d'imputer la dépense sur l'article 6226 du budget principal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

<p>N° 2014 / 67</p> <p>CONTRAT D'AVENIR AURELIE CLAVIERE</p>
--

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 2 juin 2014 avec Madame Laurent, directrice de l'école, Madame Bonnet de Mission Locale de Tulle et Mademoiselle Aurélie Clavière, dans le cadre de son contrat d'avenir (07/01/2013 au 06/01/2015).

Monsieur le Maire rappelle que la commune est tenue d'organiser des séances de formations. Madame Carlat (responsable locale du CNFPT) sera contactée à ce sujet afin de recueillir des informations sur les stages proposés. La crèche municipale d'Argentat a également été contactée en septembre 2013, afin de faire réaliser à Aurélie un stage d'immersion sur la thématique Enfance éducation jeunesse. Sa candidature n'a pas été retenue.

L'accent est mis sur les difficultés rencontrées par Aurélie, en raison de sa situation familiale, d'une part, car elle est mère d'un enfant handicapé, mais aussi par le fait qu'elle n'ait pas le permis de conduire et qu'elle est confrontée à un gros problème de mobilité géographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal !

- Décide de renouveler la candidature d'Aurélie Clavière à un stage d'immersion à la crèche d'Argentat,
- Décide de solliciter une dérogation pour qu'elle puisse bénéficier du transport scolaire, pour se rendre chaque jour à Argentat, en raison de l'impossibilité de se déplacer hors de la commune, ou du service de transport à la demande, mis en place par le Conseil Général.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour mener à bien le projet.

<p>N° 2014 / 68</p> <p>AFFAIRES DIVERSES</p>
--

- **Bilan de la foire de mai 2014 :**

Monsieur le Maire dresse le bilan financier de la foire de mai 2014 :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Musiciens :	600.00	Bourriche :	1196.20
Démonstration tronçonneuse :	200.00	Stands :	955.00
Sécurité :	599.99	Buvette :	2682.70
Sonorisation :	480.00		
Repas :	628.60		
Jeux gonflables :	850.00		
Tickets :	17.80		
Buvette :	1197.41		
Lots bourriche :	350.00		
Affiches :	96.00		
TOTAL :	5019.80	TOTAL :	4833.90
DEFICIT	-185.90		

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de la commission des foires doit être organisée très rapidement pour prévoir l'organisation de la foire 2015 et créer une association qui aura pour but l'organisation et la gestion des foires.

- **Elections sénatoriales :**

Le Conseil Municipal doit se réunir le vendredi 20 juin 2014 pour procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs en septembre 2014.

- **Fleurissement du camping municipal :**

Monsieur le Maire propose d'apporter une attention particulière au fleurissement du camping municipal avec la mise en place de jardinières à installer sur les lisses des terrasses des chalets. Le conseil municipal approuve la proposition.

- **Camping municipal :**

Madame Moussinat Patricia demande s'il est possible de rappeler aux riverains du camping qu'ils doivent veiller à la propreté des lieux aux abords du camping, et que les propriétaires de chiens en liberté doivent aussi veiller au respect des lieux. Une note sera rédigée et affichée sur le site.

- **Travaux de débroussaillage sur les chemins ruraux :**

Monsieur Foretnegre demande que les travaux de débroussaillage des chemins ruraux se fassent en priorité sur la commune de Saint Privat. Monsieur le Maire confirme que la consigne a été donnée en ce sens aux employés.

- **Remerciements :**

Madame Folch adresse au Conseil Municipal, les remerciements de l'association « bouts de chiffons » pour la subvention allouée en 2014.

- **Jeux d'enfants école et camping :**

Le Conseil Municipal décide de se renseigner sur la réglementation concernant la vérification des jeux d'enfants et leur fréquentation.

- **Eclairage du camping municipal :**

Monsieur Pierre Lappleau signale qu'il a contacté Serge Dichamp afin de procéder à la vérification de l'éclairage et des bornes du camping municipal. Le nécessaire sera entrepris au plus vite.

- **Téléphone de l'office du tourisme :**

Monsieur Lappleau Pierre signale les difficultés qu'il rencontre pour faire à nouveau figurer l'office du tourisme dans l'annuaire téléphonique. En effet, il ne figure plus ni dans l'annuaire, ni dans les pages jaunes. Et malgré plusieurs relances auprès d'Orange, la situation n'est toujours pas régularisée. Il sera nécessaire de procéder à une nouvelle tentative afin de remédier à une situation très préjudiciable à l'approche de la saison estivale.

- **Personnel communal :**

Monsieur le Maire signale que l'arrêt de maladie de Madame Michèle Martinigol est prolongé pour 1 mois. GROUPAMA souhaite obtenir un nouvel avis de la commission de réforme. Le nécessaire sera fait auprès de la commission dans les délais les plus brefs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

La prochaine réunion est fixée au 20 juin 2014 à 19 heures.

Liste des Conseillers municipaux :

Nom	Prénom	Fonction	Signature
SALLARD	Jean Basile	Maire	
CHAUDIERES	Michel	1 ^{er} adjoint	
LAPLEAU	Pierre	2 ^{ème} adjoint	
FOLCH	Simone	3 ^{ème} adjoint	
MAGNE	Virginie	Conseiller	
FAILLET TURON	Elisabeth	Conseiller	
COMBE	Jean Francis	Conseiller	
DUCROS	Fabien	Conseiller	
MOUSSINAT	Patricia	Conseiller	
TROYA	Sonia	Conseiller	
LASSUDRIE	Mathieu	Conseiller	
BORDES	Anne Marie	Conseiller	
AUBREYRIE	Fabrice	Conseiller	
FORETNEGRE	Alain	Conseiller	
DELPIROUX	Sylvie	Conseiller	